



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5/12/2022

Le lundi cinq décembre de l'an deux mille vingt-deux, à 18h00 le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

**Présents :** Marie-Christine FAURE, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Olivier JONQUIERE, Éric NICOINE, Léo GERVILLE-REACHE, Serge MAUGEY, Philippe SARRAUTE, Isabelle HENRY, Estelle BARAT, Ana GRELOT, Marie-José HOUDRY, Stéphane COLOZZI, Didier GODFROY, Véronique PARSAT

**Excusé :** Pascal OLIVARES

A été désigné secrétaire de séance : Véronique PARSAT

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 4/10/2022

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Demandes de scrutin particulier :** non

---

## Ordre du jour :

20220512001 Délibération créances douteuses

20220512002 Délibération Modificative n°2- Frais d'étude

20220512003 Délibération fonds de caisse ex CCB - Médiathèque

20220512004 Délibération MFR - Demande de subvention exceptionnelle

20220512005 Délibération Tarif repas des aînés 2023

20220512006 Délibération journée de solidarité

20220512007 Délibération rétrocession et intégration des voies et réseaux du lotissement Bellevue dans le domaine public

20220512008 Délibération rétrocession concession funéraire

20220512009 Motion de soutien à la viticulture

20220512010 Désignation correspondant incendie

20220512011 Commission CDC Castillon/Pujols

20220512012 Questions diverses

### 20220512001 - Délibération créance douteuse.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de constituer des provisions pour créances douteuses, celles-ci constituant des dépenses obligatoires.

Le montant de la provision s'élève à 1827 € et sera inscrit au compte 6817 « dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Philippe SARRAUTE Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT		Pour : 14 Contre : 0 La décision 20220512001 est adoptée à la majorité

### 20220512002 Délibération modificative n°2- frais d'étude.

La réglementation prévoit que les frais d'étude, lorsqu'ils sont liés à la réalisation d'un investissement, soient imputés au même compte que l'immobilisation concernée.

La valeur des frais à transférer au 21318 est de 15 725,51€ ;

-Recettes investissement, art 2031- chapitre 041 = +15 726 €

-Dépense investissement, art 21318-chapitre 041 = + 15 726 €

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE		Pour : 14 Contre : 0 La décision 20220512002 est adoptée à la majorité

Serge MAUGEY Philippe SARRAUTE Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT		
---	--	--

**20220512003 Délibération fond de caisse ex CCB- Médiathèque.**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le fond de caisse de l'ancienne régie de l'ex CCB de la médiathèque, dissoute en 2017, nous a été versée à tort.

Cette somme d'un montant de 50 € aurait dû être versée à la communauté des communes de Castillon/Pujols.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Philippe SARRAUTE Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT		Pour : 14 Contre : 0 La décision 20220512003 est adoptée à la majorité

**20220512004 Délibération MFR- demande de subvention exceptionnelle.**

La MFR demande une subvention à la commune pour un voyage d'étude d'une école privée, d'un élève habitant la commune.

Pour	Contre	Sens du Vote
	Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Philippe SARRAUTE Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT	Pour : 0 Contre : 14 La décision 20220512004 est refusée à la majorité

### 20220512005 Délibération tarif repas des aînés 2023.

La municipalité offre à ses aînés de plus de 70 ans un repas.

Le prix du repas des accompagnants est fixé à 40 €.

Pour	Abstention	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT	Philippe SARRAUTE	Pour : 13 Abstention : 1 La décision 20220512005 est adoptée à la majorité

### 20220512006 Délibération journée de solidarité.

Madame le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3% versée par l'employeur a la caisse de solidarité pour l'autonomie.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Philippe SARRAUTE Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT		Pour : 14 Contre : 0 La décision 20220512006est adoptée à la majorité

### 20220512007 Délibération rétrocession et intégration des voies et réseaux du lotissement Bellevue dans le domaine public.

Mme Henry conseillère municipale et habitant au lotissement sort de la salle.

Mme la Maire explique que la présidente du syndic l'a contactée pour la rétrocession et intégration des voies et réseaux dans le domaine public qui avaient commencé sous une précédente mandature mais jamais aboutie.

Un relevé topographique a été réalisé pour connaître l'état des réseaux et voies.

Mme Houdry intervient pour remarquer que les communes n'ont pas obligation de reprise et dans ce cas particulier, encore moins, puisque ladite délibération n'avait pas caractère exécutoire (pas d'affichage, ni transmission à la Préfecture), Mme Bailly DGS confirme la validité de cette remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter la rétrocession des réseaux d'eaux usées, pluviales, et éclairage public ainsi que les espaces verts déjà entretenus par la commune.

13 votants puisque Mme Henry ne prend pas part au vote.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE	Serge MAUGEY	Pour : 7
Laetitia	Ana GRELOT	Contre : 5
GUEDES-FERNANDES	Marie-José HOUDRY	Abstention : 1
Olivier JONQUIERE	Stéphane COLOZZI	La décision
Éric NICOINE	Didier GODFROY	20220512007 est
Léo GERVILLE-REACHE		adoptée à la majorité
Estelle BARAT	<b>Abstention</b>	
Véronique PARSAT	Philippe SARRAUTE	

#### 20220512008 Délibération rétrocession funéraire.

Des administrés souhaitent renoncer à leur droit funéraire d'une concession d'un terrain nu, qu'ils ont acheté au cimetière.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE		Pour : 14
Laetitia		Contre : 0
GUEDES-FERNANDES		La décision
Olivier JONQUIERE		20220512008 est
Éric NICOINE		adoptée à la majorité
Léo GERVILLE-REACHE		
Serge MAUGEY		
Philippe SARRAUTE		
Isabelle HENRY		
Estelle BARAT		
Ana GRELOT		
Marie-José HOUDRY		
Stéphane COLOZZI		
Didier GODFROY		
Véronique PARSAT		

#### 20220512009 Motion de soutien à la viticulture.

Motion pour soutenir la culture de la vigne et du vin en France.

Pour	Contre	Sens du Vote
Laetitia GUEDES-FERNANDES Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT	Philippe SARRAUTE          Abstention Marie-Christine FAURE Olivier JONQUIERE	Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 2 La décision 20220512009 est adoptée à la majorité

**20220512010 Désignation correspondant incendie.**

Mme le Maire propose Éric Nicoine qui est déjà délégué défense et tempête.

Pour	Contre	Sens du Vote
Marie-Christine FAURE Laetitia GUEDES-FERNANDES Olivier JONQUIERE Éric NICOINE Léo GERVILLE-REACHE Serge MAUGEY Philippe SARRAUTE Isabelle HENRY Estelle BARAT Ana GRELOT Marie-José HOUDRY Stéphane COLOZZI Didier GODFROY Véronique PARSAT		Pour : 14 Contre : 0 La décision 20220512010 est adoptée à la majorité

## 20220512011 Commissions CDC Castillon/Pujols.

Inscriptions aux nouvelles commissions de la CDC

Développement économique : Éric NICOINE

Finances :

Petite enfance-enfance -jeunesse : Véronique PARSAT

Plui : Marie-Christine FAURE, suppléant Serge MAUGEY

Communication, Médiathèque, Grands évènements : Marie-José HOUDRY

Développement durable, Transition écologique, PAT : Ana GRELOT

Solidarité, France service : Laetitia GUEDES-FERNANDES

Schéma de mutualisation intercommunal : Olivier JONQUIERE

Infrastructures numériques mobilité : Estelle BARAT

## 20220512012 Questions diverses.

-Vœux aux administrés : 6 janvier à 19 heures

-Vœux aux agents : 15 décembre à 19 heures

-Repas des aînés : 29 janvier à 12 heures

Une affiche portant la mention « Bureau des pleurs » , le cachet et la signature de Mme le Maire a été apposée dans le hall de la Mairie, sur le bureau des adjoints. Il a été déclaré qu'elle était vue comme une plaisanterie à destination des agents et administrés dérangeant les élus pendant leurs pauses.

L'affiche avait été enlevée, mais Mesdames Grelot, Houdry, Messieurs Colozzi, Godfroy, Maugey signalent qu'ils désapprouvent cet affichage qui n'a pas sa place dans une mairie.

La séance est levée à 19h44

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
MARIE-CHRISTINE FAURE	VERONIQUE PARSAT
	